

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports

Unité Prévention des Risques,
des Pollutions et du Sous-Sol

Cellule Mines et Carrières

Limoges, le 24 mai 2012

Le Directeur,

à

Monsieur le Directeur
de la Société AREVA MINES
1 avenue du Brugeaud
87250 BESSINES SUR GARTEMPE

Objet : AREVA MINES - Rapport de visite d'inspection – Site minier « Chanteloube » à Bessines-sur-Gartempe et Razès

Visite d'inspection :	Site minier « Chanteloube » à Bessines-sur-Gartempe et Razès (87)
Date de la visite :	10 mai 2012
Situation administrative :	3 Mines à ciel ouvert et travaux miniers souterrains – 1966 à 1979 – 1 886 kg (TMS) et 324 195 kg (MCO) d'uranium extrait Exploitant : AREVA Mines Propriétaires du site : AREVA Mines et privés Arrêté préfectoral du 12/08/1994 donnant acte de déclaration d'abandon partiel
Nom et fonction des personnes rencontrées lors de la visite :	
Agents DREAL en charge des mines :	
Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement de la Haute-Vienne de 2004 - Arrêté préfectoral du 12/08/1994 - Dossier d'abandon partiel d'avril 1994

L'ancien site minier « Chanteloube » est localisée sur différentes parcelles appartenant à AREVA Mines et à des tiers. Deux mines à ciel ouvert (nord et sud) ont été remblayées : la végétation dense ne permet pas l'accès à ces deux anciennes mines. La 3ème mine à ciel ouvert (centre) est en eau. La présence d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres minimum et la présence d'un portail cadenassé interdisent l'accès à la fosse en eau. Des panneaux d'interdiction d'accès et indiquant la présence de la falaise sont présents. L'inspection n'est pas entrée dans le périmètre de la fosse.



Clôture du site



Panneau d'interdiction d'accès

Les débits de dose mesurés sur le site sont de l'ordre de 0,35 microSievert/heure (soit le bruit de fond naturel environnant) pour les parties inspectées. Cette inspection n'appelle pas de suite à l'égard de l'exploitant.